

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Ammonium peroxydisulfate**
Code du produit 54106
Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG
 Zeppelinstrasse 7
 D-76185 Karlsruhe / Germany
Service chargé des renseignements : Département sécurité du produit
Renseignements en cas d'urgence : Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz
 www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

E-mail: gcat@matthey.com
www.alfa-chemcat.com

2 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif
O Comburant

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
 R 22 Nocif en cas d'ingestion.
 R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Système de classification :

HMS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1	Santé (effets aigus) = 1
FIRE	2	Inflammabilité = 2
REACTIVITY	2	Réactivité = 2

Éléments d'étiquetage SGH



Danger

2.14/2 - Peut aggraver un incendie; comburant.



Danger

3.1/3 - Toxique en cas d'ingestion.
 3.2/2 - Provoque une irritation cutanée.
 3.3/2A - Provoque une sévère irritation des yeux.
 3.4/1 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 3.8/3 - Peut irriter les voies respiratoires.



Danger

Prévention:

3.4/1 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Intervention:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation locale est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. EN CAS D'INHALATION: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Traitement spécifique (voir étiquette). Rincer la bouche.

Stockage:

En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
 En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin.
 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 Garder sous clef.

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique) Ammonium peroxydisulfate (CAS# 7727-54-0): 100%
Désignation (No. CAS)
Code(s) d'identification
No. EINECS : 231-786-5
Numéro index: 016-060-00-6

4 Premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Demander immédiatement conseil à un médecin
 Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Demander immédiatement conseil à un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Nom du produit *Ammonium peroxydisulfate*

(suite de la page 1)

Equipement spécial de sécurité :	Oxyde d'azote (NOx) Oxydes de soufre (SOx) Ammoniac Cette substance est un oxydant et sa chaleur de réaction avec les agents de réduction ou les combustibles peut provoquer l'inflammation. Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant Porter un vêtement de protection totale
---	--

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:	Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante
Mesures pour la protection de l'environnement :	Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.
Méthodes de nettoyage/récupération :	Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.
Indications complémentaires :	Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :	
Précautions à prendre pour la manipulation:	Tenir les emballages hermétiquement fermés Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation de poussière.
Préventions des incendies et des explosions:	Le produit peut abaisser la température d'inflammation de substances inflammables Cette substance est un oxydant et sa chaleur de réaction avec les agents de réduction ou les combustibles peut provoquer l'inflammation.
Stockage :	
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Aucune exigence particulière.
Indications concernant le stockage commun :	Ne pas stocker avec les matières inflammables Ne pas conserver avec les agents de réduction
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :	Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	Ammonium peroxydisulfate mg/m ³ ACGIH TLV 0.1 Netherlands MAC-TGG 1 United Kingdom TWA 1 Aucune donnée
Indications complémentaires :	
Equipement de protection individuel : Mesures générales de protection et d'hygiène :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau Protection respiratoire en cas de fortes concentrations Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Gants étanches non déterminé
Protection respiratoire :	
Protection des mains :	
Matériau des gants	
Temps de pénétration du matériau des gants	
Protection des yeux :	Lunettes de protection. Protection du visage
Protection du corps :	Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.	
Forme :	solide
Couleur :	blanc
Odeur :	inodore
Modification d'état	
Point de fusion :	120°C (dec)
Point d'ébullition :	non déterminé
Température et début de la sublimation :	non déterminé
Point d'éclair :	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
Température d'inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Limites d'explosivité :	
inférieure :	Non déterminé
supérieure :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité à 20°C:	1,982 g/cm ³

F

(suite page 3)

Nom du produit **Ammonium peroxydisulfate**

(suite de la page 2)

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Substances à éviter :	Agents de réduction
Réactions dangereuses :	Réactions au contact des agents de réduction Réactions au contact de matières combustibles
Produits de décomposition dangereux :	Gaz nitreux. Oxydes de soufre (SOx) Ammoniac

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral LD50 589 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

des yeux :

Sensibilisation :

Irrite la peau et les muqueuses.
Effet d'irritation.
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Indications toxicologiques complémentaires :

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue. Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérogènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Recommandation :

Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

Indice Kemler :

No. UN

Groupe d'emballage :

Désignation du produit :

Quantités limitées (LQ)

Catégorie de transport

Code de restriction en tunnels

5.1 (O2) Matières comburantes.
50
1444
III
1444 PERSULFATE D'AMMONIUM
LQ12
3
E

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :



Classe IMDG/GGVmer :

No. UN :

Label

Groupe d'emballage :

Désignation technique exacte :

5.1
1444
5.1
III
AMMONIUM PERSULPHATE

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



Classe ICAO/IATA :

No. ID UN :

Label

Groupe d'emballage :

Désignation technique exacte :

5.1
1444
5.1
III
AMMONIUM PERSULPHATE

"Règlement type" de l'ONU:

UN1444, PERSULFATE D'AMMONIUM, 5.1, III

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif
O Comburant

Phrases R :

8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
22 Nocif en cas d'ingestion.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Phrases S :

22 Ne pas respirer les poussières.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.06.2009

Révision: 04.06.2009

Nom du produit **Ammonium peroxydisulfate**

(suite de la page 3)

- 24 Éviter le contact avec la peau.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
37 Porter des gants appropriés.

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique :

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

Contact :

Zachariah Holt

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

F